

LE DEVOIR

LIBRE DE PENSER

ÉDUCATION

La CSDL juge que ses élèves n'ont plus besoin de classes spécialisées

23 mai 2015 | Philippe Orfali | Éducation



Photo: Christin Gasner Getty Images

On devrait se réjouir de l'abolition d'une vingtaine de classes spécialisées pour enfants en difficulté plutôt que de s'en inquiéter, assure la Commission scolaire de Laval (CSDL).

Jeudi, le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) avait tiré la sonnette d'alarme : près de 20 classes d'élèves handicapés ou ayant des difficultés d'apprentissage au primaire seront abolies à l'automne prochain par la CSDL, prévenait-il. Plus de 200 enfants seraient touchés par la décision, prise alors que le réseau scolaire lavallois fait face à un déficit de 13,5 millions de dollars.

Vendredi, la présidente de la CSDL, Louise Lortie, s'est toutefois faite rassurante. « *C'est une bonne nouvelle !* » dit-elle au sujet de l'abolition de 9 des 18 classes. « *Nos façons d'intervenir font en sorte que nos élèves réussissent mieux qu'avant. Ils ont moins besoin d'être en classe spécialisée* », a-t-elle affirmé au *Devoir*.

Des 18 classes, la moitié disparaîtrait en raison de « *l'amélioration des résultats des élèves* », selon elle.

Mme Lortie n'a pu préciser combien d'élèves allaient être affectés par cette décision.

L'élimination des neuf autres résulte d'une décision du ministère de l'Éducation, qui estime que la CSDL bénéficie de fonds auxquels elle n'a pas droit en ayant octroyé des diagnostics de dysphasie à 70 enfants qui n'y sont pas admissibles. La CSDL a porté cette décision en appel.

Quelles compressions ?

Alors qu'à l'échelle du Québec les commissions scolaires font des pieds et des mains pour parvenir à l'équilibre budgétaire dans le contexte des compressions de quelque 350 millions exigées par le gouvernement, Mme Lortie soutient que ces changements n'y sont pas liés. « *On a mis [en place] des pratiques qui donnent de très bons résultats. On travaille très tôt avec les élèves pour déceler les difficultés. Ça fait en sorte que les élèves ont de meilleurs résultats et n'ont donc pas besoin d'être dans ces classes.* »

Le besoin pour de telles classes se fait moins sentir en raison d'un meilleur encadrement au sein des classes ordinaires pour ces élèves atteints de troubles du spectre de l'autisme, de déficience langagière ou encore de surdité, précise-t-elle.

Le président du syndicat des enseignants, Guy Bellemare, se dit sidéré par les déclarations de la présidente Lortie. « *Les propos de Mme Lortie paraissent complètement farfelus. C'est incohérent et cela contredit totalement ce qui est avancé depuis un mois* » au sujet de la situation financière de la commission scolaire, dit-il. « *On nous dit que les compressions vont affecter les services aux élèves. Ensuite on nous annonce que ces réductions de services n'ont rien à voir avec les compressions* », expose le président.

Il croit que les élus scolaires ne veulent pas porter l'odieux d'amputer les services, en prétextant une amélioration soudaine des résultats de ses élèves les plus vulnérables.

Au cabinet du ministre de l'Éducation François Blais, on a réitéré, vendredi, que l'intégration des élèves en difficulté, lorsque possible en fonction des besoins, est « *la voie privilégiée* ».

Quant aux neuf classes comptant 70 élèves dysphasiques, la porte-parole du ministre Blais, Julie White, affirme que Québec a constaté l'an dernier que la CSDL accordait des « *codes* » de diagnostic à certains enfants en contravention des politiques du ministère. « *La CSDL ne respectait pas les règles. Elle recevait du financement auquel elle n'avait pas droit. On les a informés de la décision l'an dernier et ça devient effectif en 2015-2016* », a-t-elle indiqué.

Alors que la CSDL dit « *demeurer en attente de la position ministérielle définitive à cet effet* », la décision ne sera pas changée, insiste Mme White.

La CSDL est l'une des plus grandes commissions scolaires au Québec. Elle compte plus de 45 000 élèves et 7000 employés.